



**Annemasse Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

## **DEMANDE D'UN CONTRÔLE ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE D'UNE VENTE**

**A renvoyer à**

*Annemasse Agglo*

*11 avenue Emile Zola - BP 225*

*74 105 ANNEMASSE cedex*

*Tel : 04-50-87-62-73*

*Email : [controle.assainissement@annemasse-agglo.fr](mailto:controle.assainissement@annemasse-agglo.fr)*

**Nom (ou raison sociale) du demandeur**, à qui seront adressés le rapport de visite et la facture du contrôle de conformité vis-à-vis de l'assainissement collectif exécuté par Annemasse-Agglo \_\_\_\_\_

**Adresse du demandeur** : \_\_\_\_\_

**Téléphone** : ..... **email** : .....

Agissant en qualité de ....., pour le compte de (Nom du propriétaire du bien vendu) .....

**Adresse de l'immeuble d'habitation mis en vente** \_\_\_\_\_

**Références cadastrales** : \_\_\_\_\_

**Coordonnées de la personne à contacter pour la prise de rendez-vous sur place avec le service**

**Branchement Contrôle SPANC (tel, mail)** : \_\_\_\_\_

Lors du contrôle de l'habitation, tous les points d'eau et ouvrages d'assainissement existants (eaux usées et eaux pluviales) devront être accessibles aux agents d'Annemasse-Agglo conformément à l'article L.1331-11 du Code de la Santé Publique.

Cette visite fait l'objet d'une redevance dont le montant est fixée annuellement et révisée chaque année en juillet. Les tarifs de contrôle sont consultables sur le site d'Annemasse-Agglo.

Par la présente, le demandeur s'engage à régler, dès réception, la facture relative au contrôle établi par Annemasse Agglo dans le cadre de la vente.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur,